

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DB2017/32*

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12 mai 2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM.

**OBJET : CONVENTION DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DYNAMIC ARGONNE**

Vu les compétences de la 2C2A notamment la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire » ;

Vu la demande de subvention formulée par l'association Dynamic Argonne ;

Considérant la volonté de la 2C2A d'intervenir activement dans l'organisation de la foire artisanale et commerciale 2017 ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- FIXE la subvention 4 000 € au bénéfice de l'association Dynamic Argonne
- VALIDE la convention de moyens pour 2017 à signer avec l'association Dynamic Argonne
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

